



OUTIL D'ÉVALUATION DE LEGS

Nouvelle édition 2016 sur la base de la 2^e édition du manuel LEGS



Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage

Interventions en matière d'élevage basées sur les moyens d'existence en situation d'urgence





INTRODUCTION

Cet Outil d'évaluation peut aider les organisations à évaluer la manière dont LEGS a été utilisé lors d'un projet – en d'autres termes, dans quelle mesure un projet a suivi les normes essentielles de LEGS et les normes spécifiques pour les différentes interventions techniques (déstockage, soutien vétérinaire, approvisionnement en aliments pour animaux, fourniture d'eau, abris et aménagements pour le bétail, et fourniture de bétail).

L'Outil d'évaluation se compose de deux éléments principaux :

- Des indicateurs d'évaluation
- Une simple notation des indicateurs

INDICATEURS D'ÉVALUATION

La plupart de ces indicateurs d'évaluation sont tirés directement des actions clés de la 2^e édition du manuel LEGS. D'autres sont extraits des normes techniques ou des notes d'orientation de LEGS dans le chapitre technique pertinent, parfois avec quelques modifications mineures du texte original. Le cas échéant, les indicateurs sont aussi extraits des normes essentielles de LEGS. Nous faisons aussi référence aux annexes du manuel LEGS qui fournissent des exemples d'indicateurs pour le suivi-évaluation dans chaque chapitre technique.

L'objet de cette sélection est de fournir une palette d'indicateurs de LEGS gérables et pratiques, susceptibles d'être utilisés pour appuyer l'évaluation.

Chaque intervention technique de LEGS devrait respecter les huit normes essentielles de LEGS :

1. **Participation**
2. **Préparation**
3. **Compétences**
4. **Évaluation initiale et identification de la réponse**
5. **Analyse technique et intervention**
6. **Suivi-évaluation et impact sur les moyens d'existence**
7. **Politique et plaidoyer**
8. **Coordination.**

Par conséquent, les indicateurs sélectionnés réitèrent l'une des actions clés des normes essentielles ou présentent une variante sur un indicateur qui est spécifique à l'intervention technique. L'utilisation de ces indicateurs d'évaluation n'exclut pas l'utilisation d'indicateurs supplémentaires par les évaluateurs, en fonction de leurs préférences, leur contexte ou des aspects techniques spécifiques de l'intervention.

MESURE DES INDICATEURS

La plupart des indicateurs sont de nature qualitative. Au cours d'une évaluation, il est recommandé de prévoir un atelier de parties prenantes pour mesurer les indicateurs et d'utiliser un système de notation simple mais systématique dans ce sens. Avec cette approche, une notation comprise entre 0 et 5 peut être attribuée à chaque indicateur, 0 révélant que « l'indicateur n'a pas été atteint » et 5 signalant que « l'indicateur a été pleinement atteint ». La notation peut s'effectuer de deux façons :

- chaque participant peut attribuer ses propres notes et celles-ci sont alors additionnées et la moyenne est calculée ;
- la notation est réalisée collectivement par l'ensemble du groupe.

D'AUTRES APPROCHES : L'ÉVALUATION D'IMPACT

Les indicateurs d'évaluation mesurent le processus de mise en œuvre de projets en fonction des normes LEGS. D'autres types d'évaluation peuvent être associés à la mesure de ces indicateurs, surtout l'évaluation des impacts des interventions sur les moyens d'existence des populations. Ces évaluations d'impact peuvent considérer des indicateurs tels que les impacts sur les actifs financiers, la nutrition humaine ou le revenu. Pour obtenir un complément d'information, voir :

- La vidéo de 14 minutes de LEGS sur la manière de collecter de meilleures preuves d'impact : <http://www.livestock-emergency.net/resources/videos/>
- Le chapitre sur le suivi-évaluation et les indicateurs d'impact dans :
FAO (2016) *Livestock-related interventions during emergencies – The How-to-Do-It Manual* Édité par Philippe Ankers, Suzan Bishop, Simon Mack et Klaas Dietze.
FAO Animal Production and Health Manual No. 18. Rome

Photos – Couverture : Projet LEGS, Tim Leyland, Guido Govoni Page 2 : Kelley Lynch/Save the Children.

NORME ESSENTIELLE	INDICATEURS POUR LE DÉSTOCKAGE COMMERCIAL	NOTATION
1. Participation	Les communautés affectées participent pleinement aux activités de planification et d'évaluation. (<i>Action clé 7, p. 85</i>)	0 2 3 4 5
	La participation des représentants des négociants est cruciale. (<i>Note d'orientation 1, p. 87</i>)	0 2 3 4 5
2. Préparation	Les données d'alerte précoce pertinentes et les plans de préparation aux situations d'urgence sont évalués et actés en conséquence. (<i>Action clé 1, p. 85</i>)	0 2 3 4 5
	Le marché au bétail et l'état et le bien-être du troupeau sont surveillés de près. (<i>Action clé 2 et 3, p. 85</i>)	0 2 3 4 5
3. Compétences	Le personnel maîtrise les principes de conception et mise en œuvre des programmes basés sur les moyens d'existence. (<i>Action clé 3, p. 25</i>)	0 2 3 4 5
4. Évaluation initiale et identification de la réponse	Le déstockage commercial n'est considéré que lorsque les négociants sont prêts à acheter et lorsque les animaux sont dans un état convenable. (<i>Action clé 4, p. 85</i>)	0 2 3 4 5
	Les activités de déstockage sont en rapport avec la phase de l'urgence. (<i>Note d'orientation 2, p. 85</i>)	0 2 3 4 5
5. Analyse technique et intervention	Les méthodes de ciblage et la sélection proprement dite des bénéficiaires sont convenues avec les communautés, y compris les représentants des groupes vulnérables. (<i>Action clé 3, p. 29</i>)	0 2 3 4 5
	Les critères pour la sélection des animaux et la fixation des barèmes de prix sont convenus et publiés avec le groupe de coordination. (<i>Action clé 5, p. 87</i>)	0 2 3 4 5
6. Suivi-évaluation et impact sur les moyens d'existence	Des relevés qualitatifs et quantitatifs sont conservés à des fins d'évaluation, de détermination de l'impact et de documentation des meilleures pratiques. (<i>Note d'orientation 9, p. 89</i>) Se reporter à l'Annexe 4.2, pp. 100-101 pour obtenir des exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour le déstockage.	0 2 3 4 5
7. Politique et plaidoyer	L'évaluation tient compte du contexte institutionnel et de développement plus large de la situation d'urgence. (<i>Action clé 6, p. 85</i>)	0 2 3 4 5
8. Coordination	Un groupe de coordination est mis en place avec des partenaires clés, des bénéficiaires (y compris des femmes), des représentants des autorités locales et d'autres agences gérant des systèmes analogues. (<i>Note d'orientation 7, p. 86</i>)	0 2 3 4 5

NORME ESSENTIELLE	INDICATEURS POUR LE DÉSTOCKAGE PAR ABATTAGE	NOTATION
1. Participation	Le prix d'achat et les méthodes de paiement sont convenus avec les communautés affectées. <i>(Action clé 3, p. 89 et Notes d'orientation 3, 4 et 5, p. 91)</i>	0 2 3 4 5
2. Préparation	Les marchés au bétail ainsi que l'état et le bien-être du troupeau sont surveillés de près. <i>(Actions clés 2 et 3, p. 85)</i>	0 2 3 4 5
3. Compétences	L'abattage et la découpe des animaux respectent les coutumes et savoir-faire locaux... Une main-d'œuvre suffisante est disponible pour réaliser les travaux et, au besoin, elle bénéficie d'une formation et de la surveillance requises. <i>(Note d'orientation 11, p. 92)</i>	0 2 3 4 5
4. Évaluation initiale et identification de la réponse	Les lieux d'achat et les dates des marchés sont déterminés avec la participation de la communauté. <i>(Action clé 2, p. 89)</i>	0 2 3 4 5
5. Analyse technique et intervention	Les critères pour la sélection des bénéficiaires et les contributions en nature sont identifiés. <i>(Action clé 4, p. 90 ; Notes d'orientation 6, 7 et 8, p. 91 ; et Ciblage, p. 83)</i>	0 2 3 4 5
6. Suivi-évaluation et impact sur les moyens d'existence	Des relevés qualitatifs et quantitatifs sont conservés à des fins d'évaluation, de détermination de l'impact et de documentation des meilleures pratiques. <i>(Note d'orientation 9, p. 89)</i> <i>Se reporter à l'Annexe 4.2, pp. 100-101 pour obtenir des exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour le déstockage.</i>	0 2 3 4 5
7. Politique et plaidoyer	L'évaluation tient compte du contexte institutionnel et de développement plus large de la situation d'urgence. <i>(Action clé 6, p. 85)</i>	0 2 3 4 5
8. Coordination	Un groupe de coordination est mis en place avec des partenaires clés, des bénéficiaires (y compris des femmes), des représentants des autorités locales et d'autres agences gérant des systèmes analogues. <i>(Note d'orientation 7, p. 86)</i>	0 2 3 4 5

NORME ESSENTIELLE	INDICATEURS POUR LES SERVICES VÉTÉRAIRES CLINIQUES	NOTATION
1. Participation	Le processus de conception des services utilise les résultats de l'évaluation initiale et se base sur la participation active de la population affectée par la crise, y compris les groupes vulnérables. <i>(Action clé 1, p. 121)</i>	0 2 3 4 5
2. Préparation	La conception du service tient compte des indicateurs d'alerte rapide d'apparition de maladies liées à des phénomènes météorologiques extrêmes, lorsque des systèmes d'alerte rapide sont disponibles. <i>(Action clé 3, p. 121)</i> Tous les plans d'intervention en cas d'urgence (vétérinaire) sont accompagnés d'une stratégie de retrait qui relie le relèvement après l'urgence et le soutien à long terme des moyens d'existence. <i>(Action clé 7, p. 23)</i>	0 2 3 4 5 0 2 3 4 5
3. Compétences	La conception des services comprend des plans pour la formation rapide de prestataires de services locaux en fonction des besoins et intègre la supervision qualifiée du travail des para-professionnels vétérinaires. <i>(Actions clés 9 et 5, p. 121)</i>	0 2 3 4 5
4. Évaluation initiale et identification de la réponse	La conception des services considère le besoin d'obtention et de disponibilité rapides des vaccins et des médicaments vétérinaires pertinents, ainsi que le besoin d'une qualité appropriée de produits et de moyens de stockage adéquats sur le terrain. <i>(Action clé 4, p. 121)</i>	0 2 3 4 5
5. Analyse technique et intervention	La conception des services comprend des éléments précis permettant de toucher les groupes vulnérables et, en particulier, elle s'attaque aux problèmes que posent l'accessibilité et le caractère abordable. <i>(Action clé 2, p. 121)</i>	0 2 3 4 5
6. Suivi-évaluation et impact sur les moyens d'existence	Le système de suivi associe des indicateurs de progrès techniques et des indicateurs d'impact identifiés par les bénéficiaires ; les indicateurs d'impact sont mesurés par les bénéficiaires en collaboration avec le personnel des agences de terrain. <i>(Action clé 5, p. 31)</i> <i>Se reporter à l'Annexe 5.2, pp. 138-139 pour obtenir des exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la prestation de services vétérinaires.</i>	0 2 3 4 5
7. Politique et plaidoyer	L'évaluation initiale comprend une analyse rapide des facteurs politiques ou juridiques susceptibles d'entraver ou au contraire de promouvoir des stratégies précises de mise en œuvre. <i>(Action clé 4, p. 119)</i>	0 2 3 4 5
8. Coordination	Les interventions en matière d'élevage sont coordonnées pour que les approches entre les agences soient harmonisées et conformes aux stratégies de mise en œuvre convenues. <i>(Action clé 1, p. 35)</i> Les rôles et responsabilités de tous les acteurs sont clairement documentés. Au besoin, si cela semble approprié, des accords écrits sont rédigés. <i>(Action clé 1, p. 125)</i>	0 2 3 4 5 0 2 3 4 5

NORME ESSENTIELLE	INDICATEURS POUR LES FONCTIONS VÉTÉRINAIRES DU SECTEUR PUBLIC	NOTATION
1. Participation	Une évaluation rapide participative et une priorisation des besoins vétérinaires sont effectuées avec la participation de tous les sous-groupes pertinents au sein de la population affectée par la crise. (<i>Action clé 1, p. 117</i>)	0 2 3 4 5
2. Préparation	Au sein de la zone affectée, tous les prestataires de services vétérinaires existants sont recensés et analysés en termes de leurs capacités actuelles et potentielles. (<i>Action clé 2, p. 117</i>)	0 2 3 4 5
3. Compétences	Le personnel maîtrise les principes de conception et mise en œuvre des programmes basés sur les moyens d'existence. (<i>Action clé 3, p. 25</i>)	0 2 3 4 5
4. Évaluation initiale et identification de la réponse	Une évaluation rapide des zoonoses, du point de vue des cas effectivement recensés ou des risques de survenance, est comprise dans l'évaluation rapide participative. (<i>Action clé 1, p. 126</i>)	0 2 3 4 5
	Les besoins de destruction des animaux morts sont évalués. (<i>Action clé 1, p. 128</i>)	0 2 3 4 5
5. Analyse technique et intervention	La conception des services comprend des éléments précis permettant de toucher les groupes vulnérables et, en particulier, elle s'attaque aux problèmes que posent l'accessibilité et le caractère abordable. (<i>Action clé 2, p. 121</i>)	0 2 3 4 5
6. Suivi-évaluation et impact sur les moyens d'existence	Le système de suivi associe des indicateurs de progrès techniques et des indicateurs d'impact identifiés par les bénéficiaires ; les indicateurs d'impact sont mesurés par les bénéficiaires en collaboration avec le personnel des agences de terrain. (<i>Action clé 5, p. 31</i>)	0 2 3 4 5
	Le suivi ordinaire des services vétérinaires cliniques d'urgence englobe la collecte des données sur les maladies du bétail importantes. (<i>Action clé 1, p. 129</i>) Se reporter à l'Annexe 5.2, pp. 138-139 pour obtenir des exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la prestation de services vétérinaires.	0 2 3 4 5
7. Politique et plaidoyer	En cas de crises prolongées et pour les maladies animales couvertes par des politiques de surveillance sanitaire ou des stratégies nationales d'éradication, les informations sont recueillies en conformité avec ces politiques et ces stratégies. (<i>Action clé 3, p. 129</i>)	0 2 3 4 5
8. Coordination	Les interventions en matière d'élevage sont coordonnées pour que les approches entre les agences soient harmonisées et conformes aux stratégies de mise en œuvre convenues. (<i>Action clé 1, p. 35</i>)	0 2 3 4 5
	L'organe de coordination prépare des données sur les maladies du bétail et soumet le rapport ainsi obtenu à l'autorité vétérinaire compétente. (<i>Action clé 4, p. 129</i>)	0 2 3 4 5

NORME ESSENTIELLE	INDICATEURS POUR L'ALIMENTATION ANIMALE D'URGENCE	NOTATION
1. Participation	Les plans basés sur les options d'alimentation animale d'urgence sont élaborés avec la pleine participation des parties prenantes et tiennent compte des stratégies autochtones d'adaptation, de la possibilité d'un approvisionnement local et de la perturbation éventuelle des marchés locaux. <i>(Action clé 2, p. 156)</i>	0 2 3 4 5
2. Préparation	Des systèmes administratifs et des procédures d'achats existent ou peuvent être adaptées pour permettre l'achat rapide d'aliments pour animaux. <i>(Action clé 1, p. 161)</i>	0 2 3 4 5
3. Compétences	Le personnel maîtrise les principes de conception et mise en œuvre des programmes basés sur les moyens d'existence. <i>(Action clé 3, p. 25)</i>	0 2 3 4 5
4. Évaluation initiale et identification de la réponse	Les opérations de fourniture d'aliments pour animaux ne sont lancées que lorsqu'il existe des chances considérables de voir les bénéficiaires conserver et gérer leur bétail une fois l'urgence passée. <i>(Action clé 1, p. 156)</i> Les risques de perturbation du marché sont identifiés au moyen d'une évaluation préalable à l'intervention. <i>(Note d'orientation 2, p. 162)</i>	0 2 3 4 5 0 2 3 4 5
5. Analyse technique et intervention	Le ciblage des bêtes à nourrir est basé sur une analyse de l'état des animaux, leurs chances de survivre à l'urgence et leur utilité pour reconstituer les biens d'élevage à l'avenir. <i>(Action clé 3, p. 156)</i> Les niveaux d'alimentation du bétail assurés par le programme sont déterminés en fonction d'un ensemble d'objectifs de production clairement définis. <i>(Action clé 1, p. 158)</i>	0 2 3 4 5 0 2 3 4 5
6. Suivi-évaluation et impact sur les moyens d'existence	Le système de suivi associe des indicateurs de progrès techniques et des indicateurs d'impact identifiés par les bénéficiaires ; les indicateurs d'impact sont mesurés par les bénéficiaires en collaboration avec le personnel des agences de terrain. <i>(Action clé 5, p. 31)</i> <i>Se reporter à l'Annexe 6.2, p. 174 pour obtenir des exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour les interventions de fourniture d'aliments pour animaux.</i>	0 2 3 4 5
7. Politique et plaidoyer	Le contexte et les contraintes politiques éventuelles qui affectent l'accès aux aliments pour animaux et aux pâturages durant l'évaluation et la planification sont pris en compte. <i>(Action clé 4, p. 156)</i>	0 2 3 4 5
8. Coordination	Les interventions en matière d'élevage sont coordonnées pour que les approches entre les agences soient harmonisées et conformes aux stratégies de mise en œuvre convenues. <i>(Action clé 1, p. 35)</i>	0 2 3 4 5

NORME ESSENTIELLE	INDICATEURS POUR LES POINTS D'EAU	NOTATION
1. Participation	La localisation et la gestion des points d'eau sont organisées de concert avec les chefs de la communauté, de préférence en s'appuyant sur des systèmes autochtones existants de gestion des ressources en eau. (<i>Action clé 5, p. 191</i>)	0 2 3 4 5
2. Préparation	Les raisons pour expliquer les faiblesses des points d'eau existants sont comprises. (<i>Notes d'orientation 1 et 4, pp. 193-194</i>)	0 2 3 4 5
3. Compétences	Il existe des personnes disponibles (et formées) pour la gestion et l'entretien au quotidien des points d'eau. (<i>Action clé 5, p. 193</i>) Des ouvriers et des ingénieurs hydrauliques qualifiés sont disponibles pour déployer les programmes. (<i>Note d'orientation 4, p. 194</i>)	0 2 3 4 5 0 2 3 4 5
4. Évaluation initiale et identification de la réponse	La localisation des points d'eau se base sur une évaluation saine de la demande actuelle et future des populations humaines et animales locales et des capacités des points d'eau utilisés pour couvrir les besoins tout au long de la durée de l'urgence et au-delà. (<i>Actions clés 1 et 2, pp. 190-191</i>) Les risques de conflit sont analysés, en particulier les besoins des femmes en matière de sécurité. (<i>Note d'orientation 4, p. 192</i>) La réhabilitation des points d'eau n'est envisagée que lorsque la demande dans la zone affectée ne peut pas être satisfaite correctement par un élargissement de l'utilisation des points d'eau existants. (<i>Action clé 1, p. 192</i>)	0 2 3 4 5 0 2 3 4 5 0 2 3 4 5
5. Analyse technique et intervention	Les modalités d'accès aux points d'eau et de distribution d'eau aux usagers tiennent compte de l'impératif d'équité entre tous les groupes vulnérables. (<i>Action clé 3, p. 191</i>)	0 2 3 4 5
6. Suivi-évaluation et impact sur les moyens d'existence	Le système de suivi associe des indicateurs de progrès techniques et des indicateurs d'impact identifiés par les bénéficiaires ; les indicateurs d'impact sont mesurés par les bénéficiaires en collaboration avec le personnel des agences de terrain. (<i>Action clé 5, p. 31</i>) <i>Se reporter à l'Annexe 7.2, p. 205 pour obtenir des exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la fourniture d'eau.</i>	0 2 3 4 5
7. Politique et plaidoyer	Les contraintes politiques concernant l'accès à l'eau sont analysées et les mesures requises sont prises pour les résoudre. (<i>Action clé 4, p. 189</i>)	0 2 3 4 5
8. Coordination	Les interventions en matière d'élevage sont coordonnées pour que les approches entre les agences soient harmonisées et conformes aux stratégies de mise en œuvre convenues. (<i>Action clé 1, p. 35</i>)	0 2 3 4 5

NORME ESSENTIELLE	INDICATEURS POUR LA DISTRIBUTION D'EAU PAR CAMION	NOTATION
1. Participation	<p>L'utilisation des sources d'eau par des opérations de distribution par camion ne compromet pas les besoins de leurs usagers existants et elle est approuvée par les autorités officielles compétentes. (<i>Action clé 3, p. 195</i>)</p> <p>Les chefs locaux et autres parties prenantes sont mobilisés et des procédures locales de médiation sont utilisées pour veiller à ce que les besoins des usagers existants soient correctement pris en compte. (<i>Note d'orientation 3, p. 196</i>)</p>	<p>0 2 3 4 5</p> <p>0 2 3 4 5</p>
2. Préparation	<p>Les implications budgétaires de la distribution d'eau par camion sont soigneusement étudiées au stade de la planification. (<i>Note d'orientation 2, p. 195</i>)</p>	<p>0 2 3 4 5</p>
3. Compétences	<p>Les contributions des responsables et du personnel sont maintenues pendant toute la durée de l'opération. (<i>Action clé 1, p. 197</i>)</p> <p>Des mécaniciens qualifiés, des gestionnaires et des contremaîtres compétents et expérimentés ainsi que des chauffeurs et des assistants sont disponibles, motivés et protégés. (<i>Notes d'orientation 1 et 2, p. 197</i>)</p>	<p>0 2 3 4 5</p> <p>0 2 3 4 5</p>
4. Évaluation initiale et identification de la réponse	<p>La distribution d'eau par camion n'est envisagée que comme une mesure à court terme et lorsque les autres options s'avèrent impossibles. (<i>Action clé 1, p. 194</i>)</p> <p>Une évaluation réaliste de la continuité des approvisionnements en eau est faite au stade de la planification. (<i>Note d'orientation 2, p. 195</i>)</p>	<p>0 2 3 4 5</p> <p>0 2 3 4 5</p>
5. Analyse technique et intervention	<p>Les modalités d'accès aux points d'eau et de distribution d'eau aux usagers tiennent compte de l'impératif d'équité entre tous les groupes vulnérables. (<i>Action clé 3, p. 191</i>)</p>	<p>0 2 3 4 5</p>
6. Suivi-évaluation et impact sur les moyens d'existence	<p>Le système de suivi associe des indicateurs de progrès techniques et des indicateurs d'impact identifiés par les bénéficiaires ; les indicateurs d'impact sont mesurés par les bénéficiaires en collaboration avec le personnel des agences de terrain. (<i>Action clé 5, p. 31</i>)</p> <p><i>Se reporter à l'Annexe 7.2, p. 205 pour obtenir des exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la fourniture d'eau.</i></p>	<p>0 2 3 4 5</p>
7. Politique et plaidoyer	<p>Les contraintes politiques concernant l'accès à l'eau sont analysées et les mesures requises sont prises pour les résoudre. (<i>Action clé 4, p. 189</i>)</p>	<p>0 2 3 4 5</p>
8. Coordination	<p>Les interventions en matière d'élevage sont coordonnées pour que les approches entre les agences soient harmonisées et conformes aux stratégies de mise en œuvre convenues. (<i>Action clé 1, p. 35</i>)</p>	<p>0 2 3 4 5</p>

NORME ESSENTIELLE	INDICATEURS CONCERNANT LES ABRIS ET LES AMÉNAGEMENTS POUR LE BÉTAIL	NOTATION
1. Participation	L'évaluation initiale et la planification pour la fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail se basent sur la consultation de la communauté et les connaissances autochtones. <i>(Norme 1, p. 216)</i>	0 2 3 4 5
2. Préparation	Les interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail réduisent au minimum les risques pour le bétail et leurs éleveurs et augmentent la résilience en cas d'urgences futures. <i>(Action clé 2, p. 224)</i>	0 2 3 4 5
3. Compétences	Il est fait appel au savoir-faire technique d'experts en bâtiment pour veiller à ce que la construction respecte les meilleures pratiques en matière d'atténuation des effets des catastrophes. <i>(Note d'orientation 2, p. 225)</i>	0 2 3 4 5
4. Évaluation initiale et identification de la réponse	La conception des interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail est basée sur des modèles autochtones d'hébergement du bétail. <i>(Action clé 2, p. 216)</i> La conception des abris pour animaux est adaptée à l'espèce et l'usage. <i>(Action clé 2, p. 223)</i>	0 2 3 4 5 0 2 3 4 5
5. Analyse technique et intervention	Les besoins d'abris du bétail des groupes les plus vulnérables de la communauté sont satisfaits. <i>(Action clé 3, p. 216)</i>	0 2 3 4 5
6. Suivi-évaluation et impact sur les moyens d'existence	Le système de suivi associe des indicateurs de progrès techniques et des indicateurs d'impact identifiés par les bénéficiaires ; les indicateurs d'impact sont mesurés par les bénéficiaires en collaboration avec le personnel des agences de terrain. <i>(Action clé 5, p. 31)</i> <i>Se reporter à l'Annexe 8.2, p. 234 pour obtenir des exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour les abris et les aménagements du bétail.</i>	0 2 3 4 5
7. Politique et plaidoyer	Les contraintes politiques sont résolues de concert avec d'autres parties prenantes, par le biais d'une action de plaidoyer ou d'autres initiatives au niveau pertinent (local, national, régional ou international). <i>(Action clé 2 p. 34).</i>	0 2 3 4 5
8. Coordination	Les interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail sont négociées avec toutes les parties prenantes concernées. <i>(Action clé 7, p. 218)</i>	0 2 3 4 5

NORME ESSENTIELLE	INDICATEURS POUR LA FOURNITURE DE BÉTAIL	NOTATION
1. Participation	Les programmes de fourniture de bétail tiennent compte des usages et de la propriété du troupeau qui existaient auparavant, des mécanismes locaux/autochtones de distribution de bêtes, des espèces locales et des tailles de troupeau viables. <i>(Action clé 1, p. 248 ; Action clé 1, p. 254 ; Norme 2, p. 254)</i>	0 2 3 4 5
2. Préparation	Les compétences de préparation aux urgences sont développées (dans les communautés n'ayant pas une expérience solide en matière de gestion du bétail) afin de réduire au minimum le risque de perdre des bêtes dans l'éventualité de crises futures. <i>(Note d'orientation 4, p. 260)</i>	0 2 3 4 5
3. Compétences	Un soutien sous forme de formation et de renforcement des capacités est prodigué aux bénéficiaires sur la base d'une analyse de leurs compétences et de leurs connaissances en matière d'élevage et il comprend une préparation aux chocs et aux urgence futurs. <i>(Actions clés 3 et 4, p. 259)</i>	0 2 3 4 5
4. Évaluation initiale et identification de la réponse	Une analyse est entreprise afin d'évaluer les rôles actuels et potentiels du bétail dans les moyens d'existence et l'impact social, économique et environnemental possible de la fourniture de bétail. <i>(Norme 1, p. 248)</i>	0 2 3 4 5
5. Analyse technique et intervention	La sélection des bénéficiaires se base sur la participation et les pratiques locales. <i>(Action clé 2, p. 254)</i> Un appui supplémentaire (soins vétérinaires, formation, nourriture) est fourni aux bénéficiaires afin de garantir un impact positif et durable sur leurs moyens d'existence. <i>(Norme 4, p. 258)</i>	0 2 3 4 5 0 2 3 4 5
6. Suivi-évaluation et impact sur les moyens d'existence	Le système de suivi associe des indicateurs de progrès techniques et des indicateurs d'impact identifiés par les bénéficiaires ; les indicateurs d'impact sont mesurés par les bénéficiaires en collaboration avec le personnel des agences de terrain. <i>(Action clé 5, p. 31)</i> <i>Se reporter à l'Annexe 9.2, pp. 271-272 pour obtenir des exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la fourniture de bétail.</i>	0 2 3 4 5
7. Politique et plaidoyer	Toute contrainte politique potentielle, qu'elle soit externe (concernant l'achat ou le déplacement du bétail) ou interne (les protocoles d'achats de l'agence concernée) est évaluée et éclaire la planification. <i>(Note d'orientation 4, p. 252)</i>	0 2 3 4 5
8. Coordination	Les interventions en matière d'élevage sont coordonnées pour que les approches entre les agences soient harmonisées et conformes aux stratégies de mise en œuvre convenues. <i>(Action clé 1, p. 35)</i>	0 2 3 4 5